

## ELECTIONS 2019 - COLLEGE DES JOCKEYS

Le Comité de la Société-mère du Galop procède à l'élection de ses membres sur le plan national et dans chacune des 5 régions.

Vous possédez une autorisation de monter en courses et de ce fait, vous êtes inscrit en qualité d'électeur dans le collège des jockeys.

Vous devez participer au vote de vos représentants au sein des instances de France GALOP.

Un jockey sera élu au plan national (Comité) et cinq jockeys seront élus à raison d'un siège dans chacune des régions.

Les candidats de l'Association Générale et du Syndicat Professionnel des Jockeys vont tout mettre en œuvre pour permettre d'assurer la défense des intérêts professionnels de notre métier.

Les jockeys, se présentant au nom de notre Association, s'engagent à poursuivre la réflexion et le dialogue pour améliorer les conditions de sécurité sur les hippodromes.

La représentation des jockeys dans les comités est une nécessité impérieuse.

Vous devez voter.

Les candidats sont les suivants :

<b>Au plan national</b>	<u>Titulaire</u> Thierry GILLET	<u>Suppléant</u> Stéphane PASQUIER
<b>Au plan régional</b>		
Région I Ouest/Anjou/Maine	Alain de CHITRAY	Matthieu ANDROUIN
Région II Sud Ouest	Julien AUGE	Mickael FOREST
Région III Nord/IDF/Normandie	Coralie PACAUT	Maximilien FARCINADE
Région IV Centre Est/Est	Guillaume FABRE	Benjamin GELHAY
Région V Sud Est/Corse	Guillaume MILLET	Sylvain RUIS